



Monsieur Fernand ETGEN
Président
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 2 août 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et au Développement rural**, à Madame la **Ministre de la Santé et Ministre de la Protection des consommateurs** au sujet de l'exposition des enfants aux polluants.

Une étude récente du Luxembourg Institute of Health, conjointement financée par le Ministère de l'Agriculture a, par le biais d'une analyse des cheveux de 256 enfants résidents âgés de moins de 13 ans et du recueil d'informations par le biais d'un questionnaire, pu mettre la lumière sur l'exposition des enfants à des sources diverses de pollution. Ainsi, les échantillons ont été testés pour 153 composés, y compris des pesticides et d'autres produits chimiques trouvés dans la fabrication de plastiques.

Selon la première auteure de l'étude, cette dernière démontre « que les enfants sont exposés simultanément à de multiples polluants appartenant à différentes classes chimiques ». L'étude a identifié entre 29 et 88 polluants différents par échantillon dans les cheveux des enfants, avec une médiane de 61 polluants. L'étude dévoile par ailleurs que le mode de vie des enfants a une certaine influence sur leur exposition aux polluants. Dans cet ordre d'idées, il est souligné que les enfants ayant une alimentation essentiellement biologique présentent une concentration significativement plus faible de 17 types de polluants dans leurs cheveux.

Dans le souci de la préservation de la santé des enfants, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

- 1. Monsieur et Madame les Ministres prévoient-ils de donner une suite aux résultats plutôt alarmants de l'étude susmentionnée de sorte à établir des programmes d'action et de prévention axés sur une meilleure protection des enfants au niveau de leur alimentation et des bonnes pratiques de santé environnementale, permettant de réduire les expositions préoccupantes ?**
- 2. Madame la Ministre peut-elle nous renseigner sur l'évolution du nombre de cancers diagnostiqués chez les enfants et adolescents au cours des dernières années ?**

Le plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique contient une mesure qui a comme objectif d'augmenter l'offre d'aliments issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective. Considérant que l'alimentation biologique entraîne une diminution significative du nombre de polluants retrouvés dans les cheveux des enfants, nous aimerions savoir de la part de Monsieur et Madame les Ministres :

3. Quelles sont jusqu'à présent les mesures qui ont été mises en œuvre dans le cadre du Pan-Bio afin d'augmenter le pourcentage d'aliments biologiques dans les cantines scolaires ?
4. Est-ce que les campagnes d'information et de sensibilisation seront renforcées sur le plan de la restauration collective de façon à promouvoir d'avantage l'alimentation biologique dans ce domaine ? Dans l'affirmative, quels seront les moyens mis en œuvre à cet effet ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



François Benoy
Député



Josée Lorsché
Députée



Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, de Madame la Ministre de la Santé et de Madame la Ministre de la Protection des consommateurs à la question parlementaire n°6594 du 2 août 2022 de Monsieur le Député François Benoy et de Madame la Députée Josée Lorsché

1. Monsieur et Madame les Ministres prévoient-ils de donner une suite aux résultats plutôt alarmants de l'étude susmentionnée de sorte à établir des programmes d'action et de prévention axés sur une meilleure protection des enfants au niveau de leur alimentation et des bonnes pratiques de santé environnementale, permettant de réduire les expositions préoccupantes ?

Cette étude du LIH, cofinancée par l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) visait à détecter 153 polluants chimiques, parmi lesquelles des polluants industriels, des biocides - qui sont des produits destinés à lutter contre les organismes nuisibles de manière générale, utilisés également en dehors de l'agriculture et par le grand public - et des produits phytopharmaceutiques utilisés spécifiquement pour protéger les végétaux. Le terme « pesticides » regroupe d'ailleurs l'ensemble des biocides et des produits phytopharmaceutiques (PPP).

S'il est vrai que de nombreux résidus de produits chimiques ont été détectés dans les cheveux des enfants au Luxembourg¹ – comme d'ailleurs auparavant dans des études similaires dans nos pays voisins², il n'est pas aisé d'interpréter la signification pour la santé publique de tels résultats, car un lien causal entre la présence des résidus et des effets négatifs sur la santé ne peut être déduit d'une simple étude descriptive sur un petit nombre de personnes. A cet égard, la méta-analyse³ publiée récemment par une équipe de l'Université de Harvard aux Etats-Unis est nettement plus informative. Cette étude examine, dans une cohorte de plus de 160'000 personnes, un lien possible entre la présence de résidus de pesticides et la mortalité et conclut que l'exposition à des résidus de pesticides par l'alimentation pourrait au moins annuler l'effet bénéfique sur la santé d'une consommation accrue de fruits et légumes. Malgré cette conclusion préliminaire, les auteurs mettent en garde contre certaines limites des études sur l'effet des pesticides et plaident pour continuer la recherche en santé publique dans ce domaine afin d'obtenir des données de meilleure qualité et des conclusions plus solides.

Pendant, concernant en particulier l'exposition aux produits phytopharmaceutiques, le gouvernement, et notamment le ministère de l'Agriculture se sont fixés des objectifs de réduction de l'utilisation des PPP dans le plan national de réduction des produits phytopharmaceutiques, bien avant la publication de cette étude. On peut par ailleurs noter que le Conseil du Gouvernement a décidé récemment de continuer la mise en œuvre du PAN PPP adopté en 2017. Dans le secteur agricole, horticole et viticole, cet objectif est notamment visé à travers les programmes d'aides agro-environnementaux auxquels les agriculteurs participent. Ces programmes seront renforcés lors de la mise en œuvre des nouvelles mesures de la politique agricole commune (PAC 2023-2027), lorsque que le plan stratégique national (PSN) entrera en

¹ Investigating children's chemical exposome – description and possible determinants of exposure in the region of Luxembourg based on hair analysis. A. Inglesisas-González et al. Environ Int 2022;165:107342

² Cumulative exposure to organic pollutants of French children assessed by hair analysis. A. Inglesisas-González et al. Environ Int 2020;134:105332

³ Intake of fruits and vegetables according to pesticide residue status in relation to all-cause and disease-specific mortality: results from three prospective cohort studies. H. Sandoval-Insausti et al. Environ Int 2022;159:107024

vigueur prochainement, mais aussi par l'augmentation des surfaces de l'agriculture biologique à travers le plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique.

2. Madame la Ministre peut-elle nous renseigner sur l'évolution du nombre de cancers diagnostiqués chez les enfants et adolescents au cours des dernières années ?

La Direction de la santé, sur base d'une analyse du registre national des cancers, dispose des informations suivantes sur le nombre des cancers chez les enfants et adolescents :

| Âge au diagnostic | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------------------|------|------|------|------|
| 0-14 ans | 18 | 19 | 12 | 16 |
| 15-24 ans | 21 | 38 | 44 | 47 |

Les données pour les années suivantes (2018 et plus récentes) ne sont pas encore complètes et ne peuvent donc pas être analysées à ce stade.

3. Quelles sont jusqu'à présent les mesures qui ont été mises en œuvre dans le cadre du Pan-Bio afin d'augmenter le pourcentage d'aliments biologiques dans les cantines scolaires ?

Dans le cadre du PANBio2025 et du plan de relance lié au Covid le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a mis en place différents projets avec différents acteurs de la restauration collective. Depuis l'automne 2020, des projets pilotes ont été lancés avec 3 partenaires du secteur de la restauration collective. Après analyse concernant l'approvisionnement en denrées alimentaires, des objectifs ont été formulés, et le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a, en cas de besoin, pris en charge les surcoûts pour cette augmentation de produits bio, régionaux ou de saison. En automne 2021, par analogie avec le PANBio2025 (20% de surface agricole en mode agriculture biologique pour fin 2025), Restopolis (food4future) a repris l'objectif de 20% de produits bio dans les menus servis. Suivant une publication dans l'Essentiel du 4 août 2022, la part des denrées alimentaires bio est de 12.38%, donc l'objectif pour l'année 2022 (11%) a été plus qu'atteint.

En ce moment, la cantine de la CGFP et le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural sont en train de développer un projet en cohérence avec le PANBio2025.

4. Est-ce que les campagnes d'information et de sensibilisation seront renforcées sur le plan de la restauration collective de façon à promouvoir d'avantage l'alimentation biologique dans ce domaine ? Dans l'affirmative, quels seront les moyens mis en œuvre à cet effet ?

Les efforts au niveau de la restauration collective doivent être maintenus. Les échanges entre les responsables des cuisines collectives et le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural ont clairement montré que l'approvisionnement en denrées alimentaires est seulement une partie de l'équation. Le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a fait élaborer une formation pour les chefs de cuisine qui traite également du sujet du gaspillage alimentaire. L'objectif est d'offrir des repas bio, régionaux et de saison, tout en respectant les budgets disponibles pour l'achat des denrées alimentaires.

Luxembourg, le 22 septembre 2022

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

(s.) Claude HAAGEN